

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR - LYLYDANCE ASBL

1. INSCRIPTION :

L'inscription de l'élève n'est effective qu'une fois les modalités suivantes réalisées :

- La fiche d'inscription est dûment complétée
- Les frais d'inscription pour la période sont en ordre (pour les dates des périodes, voir sur le site - page tarif)

L'élève est alors encodé dans la base de données et en ordre d'assurance.

Le tarif compte 8 cours par période (24 cours/an) => Cours minimum qui doivent être donnés. Mais le calendrier est établi sur 9 à 10 cours, selon les périodes.

Lorsqu'un professeur est absent, nous essayons un maximum qu'il soit remplacé et dans le cas contraire, nous nous assurons toujours que les 8 cours soient donnés par période.

Le calendrier des cours est régulièrement mis à jour sur notre site www.lylydance.be.

En cas de retard de paiement, après 2 semaines de retard, l'école est en droit de majorer la période de 10 €/semaine de retard.

2. LES COURS :

Tenue :

- L'élève arrive habillé en tenue sportive.
- Les chaussures venant de l'extérieur doivent être propres avant l'entrée dans le bâtiment.
- L'élève apporte une gourde ou bouteille d'eau, pas de boisson sucrée pas de nourriture.
- Les téléphones sont sur silencieux durant toute la durée du cours.
- L'élève vérifie de ne rien oublier dans la salle et emporte ses éventuels déchets.

L'élève :

- Si un élève ressent la moindre douleur avant, pendant et/ou après le cours de danse, il est prié d'en avertir dès que possible le professeur afin d'éviter toute blessure.
- Les élèves ne sont autorisés à quitter la salle de danse qu'une fois l'accord préalable du professeur. Ceci dans un souci de respect de son travail et afin d'éviter toute perturbation.
- Il est interdit de chiquer durant les cours.
- En cas de soucis avec un professeur ou un autre élève, merci d'en faire part le plus rapidement possible au responsable de Lylydance.

Le professeur :

- Le professeur se réserve le droit de diriger l'élève vers un autre cours s'il estime que celui-ci ne lui convient pas.
- Le professeur donne son accord ou non pour que la chorégraphie puisse être filmée. Toujours faire une demande au préalable.

Général :

- L'élève ne pourra accéder aux cours que si son abonnement est en règle.
- Les spectateurs ainsi que les parents ne sont pas admis aux cours, sauf circonstance exceptionnelle acceptée par le professeur.
- Les élèves et les parents sont respectueux envers les autres et envers les professeurs.

- Les élèves respectent le bâtiment et les lieux.
- Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul

3. PERTE - VOL

- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux de l'école. Nous suggérons aux élèves de ne pas emporter avec eux leurs objets de valeur durant les cours.

4. REMBOURSEMENT - CERTIFICAT MÉDICAL

- Aucun cours ne sera remboursé en cas d'absence.
- Le remboursement n'est possible qu'en cas d'absence justifiée par un certificat médical de minimum 3 semaines. Dans ce cas, envoyer un mail à info@lylydance.be.
- Dans le cas d'une annulation d'un cours, ou d'une activité dû à un cas de force majeure indépendant de la volonté de Lylydance (catastrophe naturelle, accident, séisme, pandémie... - liste non exhaustive), aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

5. SPECTACLE

- Le spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire.
- Lorsque l'élève s'engage à y participer, il est tenu d'être présent à toutes les répétitions et représentations. Celles-ci deviennent alors obligatoires.
En cas d'absence à répétition, le professeur se réserve le droit de retirer l'élève de l'une ou l'autre chorégraphie, afin de ne pas perturber le travail des autres élèves.

6. DROIT À L'IMAGE

- Lylydance se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie, l'image des participants à des fins de publicités ou de communication. Si vous ne souhaitez pas que vous ou votre enfant puissiez apparaître, merci de bien cocher la case sur votre fiche d'inscription.
- Les vidéos prises lors des cours de danse et/ou spectacle ne peuvent être utilisées qu'à de fins privées. En aucun cas, sans l'accord du professeur, elles ne peuvent être diffusées sur les réseaux sociaux ou autre. Ceci pour le respect des élèves, mais aussi pour le respect du travail des professeurs.

Belle année de danse avec nous !

L'équipe Lylydance

